



Strasbourg, 12 janvier 2005
[diplome/docs/2005/de05f_05]

PE-S-DE (2005) 5
français uniquement

**Comité pour les activités du Conseil de l'Europe
en matière de diversité biologique et paysagère
(CO-DBP)**

Groupe de Spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés

28 février – 1 mars 2005
Salle 11, Palais de l'Europe, Strasbourg

**RESERVE NATURELLE INTEGRALE
DE SASSO FRATINO
(Italie)**

RENOUVELLEMENT

Rapport d'expertise par
M. Pierre Hunkeler (Suisse)

*Document établi par
la Direction de la Culture et
du Patrimoine culturel et naturel*

1. INTRODUCTION

Le Diplôme européen, catégorie A, a été octroyé à la réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino en 1985. Il a été régulièrement renouvelé depuis, sans conditions mais avec une série de recommandations.

L'expert soussigné a effectué une appréciation sur les lieux dans la perspective du renouvellement du diplôme pour une nouvelle période. La visite, parfaitement organisée, s'est déroulée les 24, 25 et 26 mai, en compagnie de Mme Françoise Bauer, du secrétariat du Conseil de l'Europe.

Des entretiens et visites de terrain ont eu lieu avec le directeur des réserves naturelles nationales du Casentino, M. Alessandro Bottacci et ses collaborateurs, notamment M. Guido Crudele, mémoire vivante de la réserve.

Une séance finale tenue le 26 mai a réuni la grande majorité des nombreux chercheurs engagés dans des études scientifiques dans la réserve naturelle, des représentants de deux communes, du Parc national des Forêts du Casentino, de la Direction nationale des forêts et d'associations de protection de l'environnement (WWF, Pro Natura, Italia Nostra, Legambiente, Centro studi naturalistici della Romagna). Un merci tout particulier aux participants à cette réunion pour la qualité de leur présentation.

Le soussigné remercie toutes ces personnes de leur intérêt pour les valeurs naturelles de Sasso Fratino, leur disponibilité et leur patience lors des discussions et des visites de terrain.

2. SITUATION ET VALEUR DE LA RESERVE

La réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino est située dans les Appenins du Nord, une cinquantaine de kilomètres à l'Est de Florence, dans la haute vallée de l'Arno. Elle se trouve sur la ligne de partage entre la mer Adriatique et la mer Tyrrhénienne. Elle est située dans la région d'Emilie-Romagne, et touche, au Sud-Ouest, les limites de la région Toscane.

L'altitude varie de 650 à 1.520 mètres. Le terrain est accidenté, avec de fortes pentes. La géologie est très uniforme, avec des alternances de grès et de schistes marneux du Miocène. La pluviosité dépasse 1.800 mm par an.

La réserve est essentiellement couverte de forêts, hêtraie pure ou avec sapin dans la partie haute, forêt mixte de *Castanea sativa*, *Tilia cordata*, *Quercus cerris*, *Acer sp* et autres feuillus dans la partie basse. Les écosystèmes forestiers ont en bonne partie évolué naturellement avec peu ou pas d'interventions. A cela s'ajoute une grande richesse en espèces animales et végétales. Le grand nombre d'études scientifiques effectuées dans la réserve en fait un important site de référence.

Aux sites naturels s'ajoutent, à proximité immédiate de la réserve intégrale divers sites culturels d'un très grand intérêt, comme le monastère, en activité, de Camaldoli.

La situation de la réserve en tête de bassins versants, largement sur des crêtes, sans installations techniques ou agglomérations importantes proches la met largement à l'abri d'influences négatives extérieures.

2. BASE LEGALE ET ADMINISTRATION

Entièrement propriété de l'Etat, la réserve naturelle de Sasso Fratino a été établie formellement par décret ministériel en 1971, puis agrandie par de nouveaux décrets pour atteindre 764 ha en 1983, surface retenue au moment de l'octroi du Diplôme européen. Le cœur de la réserve bénéficiait déjà d'une protection dès 1959. La réserve intégrale de la Penna flanque la réserve de Sasso Fratino au Sud-Ouest.

La réserve est comprise dans le Parc national des forêts Casentinesi, Monte Falterona et Campigna, d'une surface de 36.447 ha, créé en 1990.

La zone tampon assurée par le parc est complétée par les réserves biogénétiques de Camaldoli, Scodella, Campigna, Badia Prataglia et Lama, établies par décret de l'Etat, adjacentes à la réserve de Sasso Fratino et gérée par les mêmes responsables. Une zone de protection totale a aussi été établie au Monte Falco, pour préserver un site de nidification de l'aigle royal, mais aussi une flore et un site exceptionnels.

La réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino ainsi que les réserves biogénétiques (Badia Prataglia, Lama, Scodella, Camaldoli, Campigna) sont propriété de l'Etat alors que les autres forêts du Casentino ont été transférées par l'Etat aux régions concernées.

La gestion de la réserve intégrale et des réserves biogénétiques est assurée par le Corps forestier de l'Etat, sous la responsabilité d'un directeur, assisté par deux collaborateurs pour la gestion, de six collaborateurs pour l'administration, de quatre gardes et de 24 ouvriers.

4. GESTION

4.1 Objectifs

Dans la réserve intégrale proprement dite, les objectifs de gestion sont de laisser toutes les forêts proches de l'état naturel à leur libre évolution et d'encourager la recherche scientifique.

4.2 Zonage

Toute la zone diplômée, de même qu'une partie du Monte Falco, sont en réserve intégrale, sans aménagements. Les réserves biogénétiques adjacentes ont une vocation prioritaire de protection de la nature et d'information du public, avec une exploitation forestière limitée et destinée avant tout à encourager les essences de station. La région du Monte Penna bénéficie d'une protection particulière, en lien avec sa valeur naturelle. Le reste du Parc national est orienté vers la préservation des valeurs naturelles, couplée avec un développement durable de la région.

4.3 Faune

Les ongulés comprennent le chevreuil, le sanglier, le cerf (réintroduit), le daim et le mouflon (introduits). Leur pression sur le milieu naturel est bien visible par endroits, mais sans être intolérable. Le loup est bien implanté dans la région, avec environ 30 individus, et contribue à maintenir les ongulés à un niveau acceptable, à l'exception du sanglier dont la prolifération pose surtout problème dans les zones agricoles aux environs. La densité du loup dans la région est l'une des plus forte dans les Appennins et fait l'objet d'un suivi scientifique détaillé. Il faut noter que cette bonne population de loups ne pose pas de problèmes particuliers avec la population, notamment avec les agriculteurs (il y a très peu d'élevage dans la région). Les seules réactions, malheureusement parfois sous forme d'appâts empoisonnés, proviennent de certains chasseurs.

Les micromammifères, avec 13 espèces, sont bien présents, de mêmes que les chiroptères, avec 15 espèces.

Parmi les 80 espèces d'oiseaux, on compte trois espèces de pics. Il y a 11 espèces de reptiles et 13 d'amphibiens, qui font l'objet d'une attention toute particulière et bénéficient d'amélioration de leurs sites de reproduction en bordure de la réserve intégrale. Au niveau des insectes, l'abondance des coléoptères liés au vieux bois confirme la qualité des forêts et l'abondance du vieux bois.

4.4 Végétation et flore

La réserve est presque entièrement couverte de forêts, avec une gradation allant de la chênaie mixte, avec *Quercus cerris*, *Q. petraea* et *Q. pubescens*, à la hêtraie pure en altitude, avec l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) en passant par la hêtraie à sapin.

Aux espèces dominantes s'ajoute une bonne diversité d'espèces compagnes, au niveau des arbres, des arbustes et des plantes herbacées.

Les études botaniques qui se poursuivent amènent régulièrement de nouvelles découvertes intéressantes, en particulier parmi les ptéridophytes, les insectes et le fungi.

4.5 Ressources en eau

L'hydrologie de la réserve et des environs est très intéressante, avec de nombreuses sources et cours d'eau et quelques zones humides. Les zones concernées protègent et maintiennent des ressources en eau importantes et de grande qualité pour les régions de plaine voisine. Elles alimentent notamment le lac artificiel de Ridracoli, d'où part l'aqueduc de la Romagne.

4.6 Patrimoine culturel

Ce patrimoine très riche se trouve essentiellement à proximité de la réserve, comme le célèbre monastère de Camaldoli.

L'histoire très longue et mouvementée de la réserve, liée à celle des forêts du Casentino, est bien documentée.

5. EDUCATION, INFORMATION ET TOURISME

La réserve n'est pas ouverte au public. Elle est bien visible depuis les environs, en particulier depuis le sentier qui longe la ligne de crête entre les réserves intégrales de Sasso Fratino et de La Pietra.

Les activités d'éducation et d'information sont donc menées dans les réserves biogénétiques et le reste du parc national. Il existe plusieurs centres d'information et une bonne série d'excellents documents didactiques. La vulgarisation des résultats de la recherche est donc bien assurée.

6. RECHERCHE

La réserve de Sasso Fratino et ses environs bénéficient depuis longtemps d'une attention particulière en matière de recherches scientifiques. Actuellement, les principaux thèmes traités comprennent :

- la typologie et la dynamique forestières, base pour des plans d'intervention dans les forêts qui évoluent vers un état naturel ;
- les micromammifères, en particulier espèces qui sont de bons indicateurs de qualité comme *Neomys fodiens* et *Neomys animalus*, et les chiroptères ; ces recherches débouchent sur des mesures pratiques de conservation, comme la protection des grottes à chauves-souris ;
- les amphibiens, avec notamment une thèse en cour sur les tritons et le phénomène de néoténie observé chez *Triturus alpestris* ;
- les lépidotères, et les insectes xylophages ;
- la poursuite de l'inventaire de la flore, avec un catalogue récent des ptéridophytes et un inventaire prévu sur les parois rocheuses ;
- l'effet des ongulés sur les réserves naturelles, notamment en établissant des placettes de référence clôturées (exclos) ;

- la poursuite de l'inventaire de l'avifaune ;
- l'inventaire des champignons pionniers ;
- la génétique des écrevisses (*Austropotamobius pallipes*) ;
- la biodiversité dans les eaux ;

et d'autres sujets encore, régulièrement détaillés dans les rapports annuels envoyés aux Conseil de l'Europe.

Ces recherches, qui concernent tant la réserve intégrale que les environs, sont complétées par les recherches menées par le parc national des forêts du Casentino, qui couvrent les sciences naturelles, mais aussi l'histoire et les coutumes locales et le tourisme et font l'objet de publications savantes et de vulgarisation, comme la récente carte géologique du parc.

7. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

Les relations avec les communes concernées sont bonnes. Celles-ci sont bien conscientes de la valeur de Sasso Fratino.

Il en est de même avec la direction nationale des forêts.

De façon étonnante, c'est avec le parc national qui englobe la réserve que la coopération et la coordination devraient absolument être améliorées.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Par exemple, les responsables de Sasso Fratino n'ont pas été formellement consultés dans le cadre de l'élaboration du projet de plan de gestion du parc national. Des efforts seront nécessaires de part et d'autre pour améliorer la situation et faire coexister constructivement deux structures différentes : d'une la réserve intégrale, très structurée et organisée depuis longtemps par le Corps forestier, d'autre part le parc national, qui a des buts plus vastes, y compris des aspects économiques et doit davantage tenir compte des aspects politiques.

Les problèmes évoqués n'empêchent pas qu'une collaboration constructive existe de facto, notamment pour l'information et la sensibilisation du public et certains thèmes de recherches.

9. EXTENSION DE LA ZONE DIPLÔMÉE

Le Diplôme européen a été attribué à la réserve intégrale de Sasso Fratino sensu stricto et la question se pose de savoir s'il devrait être étendu aux réserves biogénétiques adjacentes, qui sont sous la responsabilité des mêmes gestionnaires et complètent parfaitement la réserve intégrale. Cela permettrait de considérer l'ensemble des réserves comme un tout, au niveau de la protection et de la gestion.

Il faut noter que les rapports d'expertise du Conseil de l'Europe ont porté sur Sasso Fratino, mais en considérant régulièrement, comme pour les autres zones diplômées, la zone tampon formée par les réserves biogénétiques. En cas d'extension du Diplôme européen à l'ensemble de ces réserves, il faudrait probablement alors considérer alors le reste du parc national comme zone tampon.

Il appartient aux responsables de Sasso Fratino d'examiner les avantages d'une extension du Diplôme, et de faire une demande formelle au Conseil de l'Europe.

10. PROBLEMES ACTUELS

Il n'y a pas de problème particulier en ce qui concerne la réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino, sinon la question importante, encore pendante, du plan de gestion intégré à celui du parc national des forêts du Casentino.

Dans la zone adjacente, deux projets pourraient avoir des impacts négatifs:

- une nouvelle route à Camaldoli, destinée à améliorer la circulation en période touristique, qui ne paraît pas indispensable;
- des aménagements de pistes de ski à Fangacci et La Burraia près de Campigna.

Il s'agit d'une part d'élargir une piste de fond pour permettre le passage des machines. Quelques adaptations modestes de la piste pourraient être admises, à condition que cela ne crée pas un précédent pour d'autres extensions.

D'autre part, il s'agit d'améliorer une piste de descente, notamment en coupant 2 000 m² d'hêtraie et en construisant un grand mur pour corriger un dévers. Les impacts seraient inévitables, très importants et hors de proportion avec l'utilisation de cette piste. Dans la zone concernée se trouve aussi une station du rare *Lycopodium clavatum*.

11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, l'expert constate la grande valeur de la réserve naturelle de Sasso Fratino, son excellent état de protection, la qualité de sa gestion et propose de renouveler le Diplôme européen, en formulant les recommandations ci-dessous.

1. Assurer que le plan de gestion du parc national des forêts du Casentino intègre parfaitement la réserve intégrale de Sasso Fratino et les réserves biogénétiques ;
2. Continuer d'être la référence en matière de protection de la nature dans la région ;
3. Assurer que la réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino et les réserves biogénétiques adjacentes continuent d'être gérées comme un ensemble intégré ;
4. Compléter la protection du Monte Falco pour garantir la protection de toutes les zones de haute valeur naturelle ;
5. Poursuivre le haut niveau de recherche scientifique en cours, améliorer au besoin la coordination et la diffusion des résultats ;
6. Eviter toutes nouvelles atteintes dans la zone tampon tel que l'aménagement de nouvelles routes et l'amélioration significative des pistes de ski.

ANNEXE I

CONSEIL DE L'EUROPE
COMITÉ DES MINISTRES**Résolution Dip (2000) 6**
concernant le renouvellement du Diplôme européen
à la Réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino (Italie)
(adoptée par le Comité des Ministres le 21 juin 2000,
lors de la 715^e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen, tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés;

Vu la Résolution (85) 12 octroyant le Diplôme européen à la Réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino, dans la catégorie A;

Prenant en considération le rapport de l'expert tel que présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen les 21 et 22 février 2000;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP);

Renouvelle jusqu'au 21 septembre 2005 le Diplôme européen à la réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino,

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes:

1. Mettre en place un plan de gestion du Parc national coïncidant au point de vue validité avec le renouvellement du Diplôme européen pour la Réserve intégrale de Sasso Fratino, afin d'assurer la pérennité de cette Réserve et la cohésion d'un ensemble basé sur trois zones à statut de protection différent.
2. Poursuivre l'effort de cohésion et de concertation entre les différents acteurs locaux, les principaux organismes ayant à se prononcer sur la gestion et les scientifiques afin qu'il soit clair pour les populations que le développement touristique souhaité ne peut perdurer que si la mission première de ce parc, à savoir la conservation de la nature dans un espace protégé, est pleinement remplie avec l'assentiment de tous.
3. Proposer le plus rapidement possible une nouvelle Réserve intégrale au Monte Falco en raison de sa fréquentation par l'aigle royal afin de pérenniser la nidification de cette espèce symbolique qui, avec un autre prédateur, le loup, conforte l'idée d'écosystèmes restaurés, aux différents niveaux trophiques équilibrés.
4. Maintenir l'effort de recherche sur l'ensemble du parc et notamment sur les écosystèmes aquatiques trop souvent délaissés dans les parcs nationaux européens.
5. S'appuyer sur l'existence de nouvelles techniques (télédétection, systèmes d'informations géographiques, inventaires géocodés) pour doter le parc d'une banque de donnée moderne, véritable mémoire pour le futur, et organiser la recherche dans le temps et dans l'espace (politique de suivi) avec l'ambition de créer un véritable observatoire s'intégrant dans un réseau d'observatoires européens.

ANNEXE II**Projet de résolution
concernant le renouvellement du Diplôme européen
à la Réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino (Italie)**

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen, tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés;

Vu la Résolution (85) 12 octroyant le Diplôme européen à la Réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino, dans la catégorie A;

Prenant en considération le rapport de l'expert tel que présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen les 28 février et 1 mars 2005;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP);

Renouvelle jusqu'au 21 septembre 2010 le Diplôme européen à la réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino,

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes:

1. Assurer que le plan de gestion du parc national des forêts du Casentino intègre parfaitement la réserve intégrale de Sasso Fratino et les réserves biogénétiques ;
2. Continuer d'être la référence en matière de protection de la nature dans la région ;
3. Assurer que la réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino et les réserves biogénétiques adjacentes continuent d'être gérées comme un ensemble intégré ;
4. Compléter la protection du Monte Falco pour garantir la protection de toutes les zones de haute valeur naturelle ;
5. Poursuivre le haut niveau de recherche scientifique en cours, améliorer au besoin la coordination et la diffusion des résultats ;
6. Eviter toutes nouvelles atteintes dans la zone tampon tel que l'aménagement de nouvelles routes et l'amélioration significative des pistes de ski.